nouveaux droits à la reconnaissance de ses administrés.

Sur son initiative, un superbe concert avait été organisé par la Société la *Fanfare de Libercourt.* Ce concert a eu lieu Dimanche, à quatre heures.

Sept *amateurs* lillois, tous amis de M. Mailfert, avaient bien voulu prêter leur concours à cette bonne œuvre. Leur succès a été très-vif. Entrons dans quelques détails.

Après un morceau, très bien exécuté par notre fanfare, à laquelle son chef a fait faire des progrès véritablement surprenants, nous avons entendu la *Marche aux flambeaux* de Meyerbeer, brillamment enlevée sur le piano par MM. P... et B..., la *Gavotte* nouvelle d'Ed. Bernard, puis la *Charité* de Faure, que M. F... (un excellent baryton) a dite *avec toute son âme*. Il y avait un violoniste, M. P..., qui a joué plusieurs morceaux très délicats, entr'autres la *Berceuse*, de Dunkler, et un ténor, M. G..., dont la voix très large et très étendue a merveilleusement rendu plusieurs romances de Rupès.

La note gaie du concert était donnée par deux chansonniers comiques, de genres différents. L'un a dit très finement: *Galant avec les Dames* et *Mon Courrier* de Péter: l'autre la *Dent de Sagesse*, une rengaine populaire et le fameux *Poitt ! Poitt !* que Libert créa jadis aux ambassadeurs, chanté par M. D..., avec le costume *ad hoc*.

Rien ne manquait à la fête. Un prestidigitateur, émule d'Alberti, a exécuté plusieurs tours qui ont émerveillé l'assistance.

Enfin, pour couronner le succès, deux des amateurs que nous avons déjà cités, ont joué *les Deux Aveugles*, cette bouffonnerie qui fait toujours rire.

Comme on le voit, ce concert était un vrai régal pour nous, si peu habitués à assister à semblables fêtes. Aussi, s'est-on franchement amusé. Quand M. Mailfert, prenant la parole, a remercié les artistes amateurs du concours, qu'ils avaient prêté à la fête, une triple salve d'applaudissements a souligné ce *speech*.

Ajoutons que le but principal a été atteint: la recette a été très fructueuse. Une quête a été faite par Mmes Mailfert et Mathelin. C'est une bonne aubaine pour les malheureux.

Marchiennes. — Le procureur-général de Douai après s'être vu refuser, *en correctionnelle et en appel*, la condamnation de M. l'abbé Lefebvre, poursuit l'honorable doyen de Marchiennes jusqu'en cassation.

Pour de l'obstination, voilà de l'obstinasion.

Douai. — M. l'abbé Deroubaix, doyen curé de Notre Dame, et M. l'abbé Mortreux, supérieur de Saint-Jean, viennent d'être élevés à la dignité de chanoine.

— On se souvient de l'horrible accident qui ensanglanta la gare de Douai il y a quelques mois, et qui coûta la vie à madame Seconda et à son jeune enfant.

M. Seconda, actionne la compagnie en 150.000 francs de dommages-intérêts. Cette affaire sera appelée jeudi prochain à l'audience du tribunal correctionnel de Douai.

Me Allaert doit soutenir la demande.

Me Debois défendra les intérêts de la Compagnie du Nord.

Arras. — M. le chanoine Portenart, supérieur du grand-séminaire d'Arras, est décédé vendredi dernier, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Sa santé depuis quelque temps déjà s'était altérée, mais il n'en remplissait pas moins, avec une courageuse fidélité, l'importante mission qui lui avait été confiée. Un affaiblissement plus prononcé que les autres, l'a rapidement enlevé à l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

Les obsèques solennelles ont été célébrées lundi matin, à onze heures, à la cathédrale d'Arras. L'absoute a été donnée par Mgr l'évêque d'Arras lui-même.

Aire. — Nous lisons dans l'*Echo de la Lys*:

« Les nouvelles que nous pouvons donner de la santé de Mgr Scott continuent à être rassurantes. Le vénérable Doyen est rentré en convalescence. »

Merville. — Un vol assez considérable de rouenneries a été commis au préjudice de M. Millequant, marchand de de nouveautés. La justice est sur les traces du coupable.

Cambrai. — Nous lisons dans l'*Emancipateur*:

« Hier soir, au Cercle catholique d'ouvriers, se pressait une foule nombreuse, accourue pour assister au Concert qu'y devaient donner les *Chanteurs montagnards Béarnais*.

» La grande salle des fêtes, dont les proportions sont cependant assez vastes, s'est trouvée trop petite pour contenir tant de monde.

» Les Montagnards se sont présentés sur la scène dans leur pittoresque costume, et ils ont chanté, dans la mélodieuse harmonie du Midi, les cinq morceaux qu'ils avaient inscrits sur leur programme.

» Que dire de ces chants, de cette harmonie, que l'on est peu accoutumé d'entendre dans nos pays et par lesquels se dessine tout entier le caractère méridional avec sa fougue, sa foi, son attachement au pays et son amour à la patrie?

» Qu'il nous suffise de dire que ces braves Montagnards ont été acclamés et souvent interrompus par les applaudissements enthousiastes de leurs auditeurs.

» Remercions aussi cet ouvrier du Cercle catholique de Douai qui nous a fait rire aux larmes par ses deux chansonnettes comiques données à titre d'intermède. »

— Samedi 28 courant, le nommé Louis Delcroix, âgé de 54 ans, travaillant chez MM. Brabant, à la blanchisserie St-Roch, eu la malheureuse idée, son travail fini, de pénétrer, en franchissant les carrières, dans la cage des engrenages, pour y fumer en changeant ses vêtements. Saisi par un pan de ses habits, il a été entraîné et blessé grièvement.

Transporté le lendemain 29 à l'hôpital, le blessé est mort vers 3 heures.

Boulogne. — Une société de pisciculture qui s'est fondée pour le repeuplement des eaux du Boulonnais, va faire incessamment ses premiers essais : elle a acheté, il y a quelques mois, 18.000 œufs qui viennent d'éclore dans de bonnes conditions. Le naissain prend actuellement le développement indispensable pour être abandonné sans protection, puis, dans quelques semaines, au mois de mars probablement, on le versera dans la Liane.

Si le résultat continue à être satisfaisant on persévèrera l'année prochaine.

— A la date du 28 décembre, la chambre de commerce de Boulogne avait fait parvenir à M. le commissaire de l'inscription maritime pour les victimes du 24 octobre, une somme de 18,626 fr. 40.

Depuis elle a reçu : Chambre de commerce du Hâvre, 1,000 francs ; chambre de commerce de Rouen, 1,000 fr., chambre de commerce de St-Nazaire, 100 fr.; chambre de commerce de Narbonne, 100 fr. ; membres de la chambre de commerce de Narbonne, 120 fr. ; souscription de M. P. Laligant, membre de la chambre de commerce de Boulogne, 24 fr. — Somme recueillie à ce jour, 21,099 fr. 40.

La liste des armateurs de Boulogne a produit à cette date 30,144 fr. 65, et celle de la municipalité 67,317 fr. 50.

La fanfare *Les Enfants de Chamery*, en souvenir du bon accueil qu'elle a reçu au festival de Boulogne en 1880, a organisé le 8 courant un grand bal au profit des victimes de Boulogne et du Portel. Le produit de cette fête, soit 55 fr., a été transmis aussitôt à M. le sénateur-maire par l'intermédiaire de M. Bernard, président de l'*Orphéon*.

M. Capelle-Clarisse, de Roubaix, vient de remettre à ses amis, MM. N. Huret et Fourrier-Huret, négociants à Boulogne, une somme de 1,100 francs, produit d'une tombola organisée par ses soins à Roubaix.

Le grand cirque royal anglais Pinder, donnera, le mois prochain, à Boulogne, quelques représentations, dont une au profit des victimes du 14 octobre.

Brebières. — Une jeune fille de Brebières, Eugénie Duflos, s'est volontairement jetée dans la Scarpe, mardi dernier, à une heure après-midi.

Heureusement pour elle, M. François Dupont, meunier, l'avait vue, et quoique l'endroit où elle s'était précipitée fut très profond et dangereux, il s'élança après elle, et, plongeant au fond, fut assez heureux pour la retirer vivante, non sans péril pour lui-même, car la jeune fille l'avait saisi et paralysait ses mouvements.

Quelques soins ont suffi pour la rendre à la santé, mais on n'a pu lui faire dire pourquoi elle avait voulu se donner la mort.

Le Cateau. — Samedi matin, un marchand mercier du Cateau qui, au dire de sa servante, ressemblait dans ses conversations plutôt à un fou qu'à un homme sensé, insista vivement près de sa femme pour qu'elle allât pour quelques jours chez ses parents à Valenciennes. A onze heures sa femme partit et, vers midi et demi, Lefebvre Edouard (tel est le nom de ce mercier) se mit à table avec ses enfants. Lorsque la soupe fut servie, il envoya sa servante à la cave chercher de la bière.

A peine y était-elle descendue qu'elle entendit une détonation et des cris. Elle trouva les enfants poussant des cris affreux auprès de leur père, les deux employés du magasin entourant leur maître et celui-ci étendu sans vie sur le sol de la cuisine et tenant un revolver à la main ; la balle pénétrant par la bouche s'est logée dans le cerveau. La mort a été instantanée.

On ne sait exactement à quelle cause attribuer ce suicide ; il est plus que probable qu'il est dû à un dérangement des facultés mentales.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Déclarations de naissances du 30 janvier. — Alphonse Debouver, rue d'Italie, maisons Debouver. — Henri Algoet, rue de l'Epeule, 185. — Eva Corbeaux, rue de Lannoy, 20. — Louis Courouble, rue de Lannoy, 42, fort Desprez. — Fernande Barenne, rue du Havre, 15. — Marie Bevaert, rue Jacquart, 1, cour Masurel. — Irma Demaertelaere, rue St-Eleuthère, 9. — Noémie Demeulenaere, rue du Fontenoy, fort Desprez. — Zoé Nys, rue St-Louis, 30. — Marie Fontaine, rue Barbieux, maisons Fontier. — Anne Couthier, rue du Fort, 106. — Léon Nuyttens, Grande-Rue, 89. — Alexandre Delannoy, rue des Longues-Haies, cour Capart, 4. — Julia Delebarre, rue de la Vigne, cour Damerval. — Elise Taisne, rue Darbot, cour Tiberghien, 17. — Malvina Descamps, rue Lacroix, maisons Ringeval.

Déclarations de décès du 30 janvier. — Constant D'Hont, 5 mois, rue de la Tuilerie, cour Scotté. — Louis Dujardin, 1 jour, rue des Longues-Haies, 117. — Jules Boulet, 3 mois, ruelle du Ballon, 2, cour Derville. — Edouard Renard, 69 ans, rentier, rue de l'Hospice, 33. — Louis Pecqueur, 5 mois, rue de la Guinguette, 43. — Maxime Priau, 11 mois, rue de Fontenoy, 89. — Pauline Oudar, 1 an, rue d'Inkermann, 56. — Catherine Liagre, 73 ans, ménagère, rue Rollin, 3. — Mathilde Bloquet, 49 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Marie Lobry, 4 ans, rue de l'Hommelet, 155. — Isabelle Dewitte, 66 ans, ménagère, rue de l'Hommelet, 104. — Driessens, présenté sans vie, rue de la Lys, 45. — Eugénie Quatannens, 2 mois, rue des Arts prolongée, 179.

Mariages du 30. — Sébastien Delattre, 27 ans, tisserand, et Charlotte Cruquenaire, 23 ans, soigneuse. — Polydore Sansdraps, 29 ans, journalier, et Marie Michiels, 21 ans, tisserande. — Louis Boucher, 26 ans, peintre, et Elodie Fontaine, 21 ans, servante.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille RENARD-BOURGOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Edouard RENARD, décédé à Roubaix, le 27 janvier 1882, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 1er février, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le mardi 31 janvier, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hospice, 33.

Belgique

Bruxelles.— Un des détectives les plus habiles de Londres est arrivé à Bruxelles, hier. D'accord avec M. Vincent, le chef de la police métropolitaine, le parquet de Bruxelles a chargé ce détective, M. Greenham, de faire en Angleterre toutes les recherches, toutes les démarches pouvant amener la découverte de Vaughan.

— La Banque nationale a élevé à 6 0/0 l'escompte des effets tirés à l'étranger sur la Belgique.

— Il circule en ce moment en Belgique une pétition demandant aux Chambres de voter une loi contre l'abus des boissons alcooliques, semblable à celles qui régissent la matière en Angleterre, en Hollande et en France. La consommation de l'alcool augmente chaque année, en Belgique, de 34 p. c., le nombre des victimes est annuellement de plus de quatre mille. Les pétitionnaires ne songent nullement à porter atteinte au commerce honnête; ils veulent tout bonnement combattre juridiquement les fraudes malsaines qui compromettent la sécurité et la fortune des familles. La liste se couvre de signatures.

Gand. — On lit dans l'*Impartial* de Gand : « Un douloureux accident est arrivé jeudi à la fabrique de M. Hooreman, rue Pont-des-Moines. Une jeune fille, en se baissant, a été prise dans un engrenage, par les cheveux d'abord, ensuite par la main droite avec laquelle elle essayait de se dégager. Elle a été affreusement mutilée. Les médecins conservent peu d'espoir de la sauver. »

Lovendeghem. — On lit dans la *Flandre Liberale*: « La nuit dernière un double assassinat a été commis à Lovendeghem sur deux frères vieillards demeurant ensemble. Les meubles ont été fracturés et leur contenu enlevé. Les détails manquent. »

Tilly. — On sait que l'échevin de Tilly, M. Dumont, a été récemment assassiné dans sa demeure. Il venait de rentrer, porteur d'une forte somme d'argent. A plusieurs reprises, le parquet de Nivelles s'est rendu sur les lieux. M. le procureur du roi Isbecque, assisté de M. le juge d'instruction, a dirigé l'enquête sans désemparer, et des fouilles ont été pratiquées dans une maison du voisinage: le zèle intelligent du parquet permet d'espérer que les auteurs du crime ne resteront pas impunis.

Deux sommes importantes ont été découvertes. Les époux L..., interrogés sur la provenance de ce trésor, — eux qui vivaient presque dans la misère — semblent n'avoir donné aucune raison plausible. Ils ont été mis en état d'arrestation.

Une voisine prétend avoir vu laver des vêtements ensanglantés.

Depuis plusieurs jours, tous les serruriers des environs étaient mis en réquisition, tant l'émotion était grande.

Plus de cent témoins ont été entendus et nul doute qu'une instruction aussi vigoureusement conduite n'aboutisse à un prompt résultat qui soit de nature à rassurer les populations.

Tournai. — Vendredi, le train de voyageurs partant de Tournai pour St-Amand à 7 h. 08 du soir, a déraillé à deux cents mètres de la gare de Maulde-Montagne. Aucun accident, mais les dégâts matériels sont assez importants. Les rails ont été enlevés sur un espace de vingt-cinq mètres.

— Un arrêté royal en date du 25 janvier 1882, nomme M. le sénateur Macau, membre du comité d'inspection des asiles d'aliénés de l'arrondissement de Tournai, en remplacement de M. Sacqueleu, décédé.

Hollain. — La semaine dernière, un ouvrier d'Hollain, nommé Baccart, travaillant à la carrière de Crève-Cœur s'est tué en tombant d'un banc de pierre sur un autre.

Baccart laisse une veuve et plusieurs enfants en bas âge.

Mons. — Les journaux de Mons annoncent que M. François Dolez, l'un des sénateurs de cet arrondissement, est décidé à renoncer à son mandat cette année.

Sa succession, ajoutent-ils, serait briguée par MM. Louis Hardenpont et Achille Legrand.

FAITS DIVERS

— Par décret en date du 28 janvier 1882, M. Maffrand, Antoine, ouvrier maçon, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur. Premier compagnon en 1838 ; chef d'atelier en 1855 ; a dirigé les travaux de maçonnerie lors du percement de l'avenue des Champs-Elysées, du boulevard Haussmann, de l'avenue de l'Opéra et du boulevard de Courcelles ; médaille d'honneur au congrès des architectes en 1881. Titres exceptionnels.

— Une dépêche de Bordeaux annonce la mort du baron Jérôme David, ancien vice-président du corps législatif sous Napoléon III. Le baron Jérôme David est décédé samedi matin à Langon (Gironde). Il était dans sa cinquante-neuvième année. Né à Rome et petit fils du peintre Louis David, il avait eu pour parrain l'ex-roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte.

—Une pétition tendant au démantèlement pur et simple des fortifications de Paris va être adressée aux Chambres.

Il ne s'agit, bien entendu, dans l'esprit des pétitionnaires, que des fossés et des murailles, de l'enceinte continue qui entravent le développement de Paris, sans aucune compensation au point de vue de la sécurité en cas de siège.

— Le commandant-sénateur Labordère, qui s'occupe de l'éboration d'une proposition de loi sur l'*obéissance passive dans l'armée*, a reçu jeudi une telle réponse du ministre de la guerre auprès duquel il s'est rendu, que le nouveau sénateur annonçait hier à ses collègues qu'il allait envoyer sa démission de chef de bataillon au 41e de ligne.

—Par décision du Ministre des Postes et télégraphes, la tenue des facteurs de ville des postes et des télégraphes est fixée conformément aux indications ci-après :

Tunique-vareuse en drap bleu national croisant sur la poitrine, collet droit en drap bleu de ciel; deux rangées de gros boutons; écussons brodés au collet.

Gilet en drap bleu national, de forme droite, sans col, boutons grelots métal.

Pantalon en cuir-laine gris-bleu de forme demi-hussarde, passe-poil en drap bleu de ciel.

Pantalon en coutil grand teint, de même forme que le pantalon en drap.

Képi en drap bleu national, monté sur carcasse imperméable en carton et cuir. Ganses en laine bleu de ciel sur les coutures, brides en cuir verni, ventouses en cuir verni.

Capote-manteau en castor gris-bleu.

Pèlerine à capuchon en castor gris-bleu.

— Loterie nationale algérienne. — *Les gros lots*. — M. Bertin, secrétaire général de la loterie algérienne a reçu les deux lettres suivantes :

« *Ménagère marseillaise. Société méridionale pour la fabrication des corps gras alimentaires.* »

« Monsieur Bertin, secrétaire de la commission de la loterie algérienne, »

Monsieur,

Vous avez, sans doute, appris par la voie des journaux, que le lot de 500,000 fr. avait été gagné par un groupe de dix ouvriers de notre usine.

Très embarrassés sur les formalités à remplir pour entrer en possession de cette somme importante, nous venons vous prier de nous les indiquer.

Sur notre conseil, ils ont opéré le dépôt du numéro gagnant entre les mains d'un notaire en attendant que vous vouliez bien nous donner les indications nécessaires.

Veuillez, etc.

L'un des administrateurs délégué
H. Fine.

« Avant de se dessaisir du billet, nos ouvriers seraient bien aise des savoir si un acte notarié suffirait vis-à-vis de vous, dans le cas où dans le trajet de Marseille à Paris il viendrait à s'égarer.»

Nîmes, 28 janvier 1882.

Monsieur Bertin, secrétaire de la Loterie algérienne.

J'ai reçu hier votre dépêche ainsi conçue : « Reçu dépêche, attends instruction.»

J'arriverai, Monsieur, dans le courant de la semaine avec mon heureux no 4,667,096 gagnant le deuxième lot de 50,000 francs.

Dans cette attente, recevez, etc.

Eugène Lange.
Place Bellecroix, 2. »

Deux lots de 10.000 francs ont été payés aujourd'hui par la Banque de France sur un chèque délivré samedi par le comité de la Loterie algérienne.

Aucun lot de 25.000 francs n'a encore été réclamé.

Ce matin, un billet gagnant 10.000 francs a été présenté rue Grande-Batelière, mais après vérification à la loupe, il a été reconnu que les chiffres avaient été surchargés; le porteur, conduit devant le commissaire de police, prétend que ce billet lui a été adressé par un parent de province et qu'il ignorait complètement sa falsification.

Une enquête est ouverte à ce sujet.

— A propos d'Auber, dont on vient de célébrer le Centenaire, voici un mot qui dépeint le côté fin et parfois original de son caractère :

« C'était sous l'Empire, alors qu'il était question de supprimer le Conservatoire de musique.

» On allait nommer une commission pour étudier cette importante question, et le ministre demanda au grand musicien de faire partie de ladite commission.

» — Excellence, répondit le spirituel maestro (qui était alors directeur du Conservatoire), je vous remercie, je refuse.

» — Pourquoi?

» — Parce que je n'aurais que trois articles à proposer.

» — Lesquels?

» — Ils ne seraient pas admis.

» — Qu'importe ? dites!

» — Volontiers.

» Article premier. — Le Conservatoire de musique, de danse et de déclamation est supprimé.

» Article deuxième. — Il ne pourra jamais être rétabli.

» Article troisième. — M. Auber est maintenu dans ses fonctions.

» — Pas mal! répondit en riant le ministre; mais c'est un peu long.

» L'affaire en resta là, et le Conservatoire existe encore. »

— C'est hier soir qu'a commencé, dans la salle du Zodiaque, au Grand-Hôtel, à Paris, le grand match de billard entre MM. Vignaux et Slosson.

Les paris, assure-t-on, s'élèvent à 100.000 francs.

Ce match, qui promet d'être des plus intéressants, durera cinq soirées

Le crime de Maison-Rouge. — Les auteurs de l'assassinat commis dans le village de Maison-Rouge ont été arrêtés.

Ce sont des colporteurs italiens, organisés en bande : quatre hommes et trois femmes.

On les soupçonne d'avoir également commis d'autres crimes restés jusqu'ici impunis.

L'enquête continue.

— Une tentative d'assassinat a été commise hier matin, dans un bureau de Mont-de-Piété, situé quai Conti, 7, à Paris.

Ce bureau est situé au premier étage, il est tenu par la dame Rabier et sa jeune fille Marie, âgée de quatorze ans. Cette dame n'habite pas le local, composé seulement de deux pièces, l'une servant de salle d'attente, et l'autre de bureau, mais elle s'y rend tous les matins entre neuf heures et neuf heures et demie. Elle a l'habitude d'apporter un sac d'argent qui lui sert pour les prêts de la journée.

Hier matin, Mme Rabier, retenue chez elle, envoya par avance sa jeune fille qui était porteur du sac d'argent. Lorsque cette enfant arriva sur le palier, elle se trouva en présence d'un individu qu'elle reconnut pour être un client de la maison ; elle entra donc sans défiance, pensant que l'individu resterait dans la pièce d'attente ; mais celui-ci la suivit dans le bureau et, tirant de dessous ses vêtements un marteau, il lui en asséna un coup sur la tempe gauche.

La jeune fille eut la présence d'esprit de courir vers la fenêtre qui donne sur le quai Conti et cria au secours! A ce moment le misérable frappa de nouveau la malheureuse enfant.

La concierge et d'autres personnes voisines se portèrent au secours de la victime, et le meurtrier fut arrêté par M. Gillodes, marchand de vins.

Des soins empressés furent prodigués à la jeune fille. Un médecin, appelé par M. Pedzert, commissaire de police, reconnut que l'état de la victime était assez grave pour nécessiter son transport immédiat à l'hôpital de la Charité.

—Samedi, Jacques Maneyron, l'assassin de Pélaboud, vieillard qui habitait à Saint-Pierre-la-Palud (Rhône), était extrait de la prison de Lyon pour être entendu au palais de justice.

Au moment où il sortait de sa cellule, il a pu, trompant un moment l'attention de ses gardiens, enjamber la rampe et se précipiter dans la cage de l'escalier, à la hauteur du deuxième étage.

Dans cette horrible chute, il s'est fracassé le crâne. La mort a été instantanée.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE MARSEILLE.

Les successions des époux Rivoire. — Question de survie.

Nous avons rendu compte des faits de ce curieux procès de succession qui met aux prises les divers héritiers de M. et Mme Rivoire, morts si malheureusement ensemble, le 12 juin dernier, dans le naufrage d'un bateau de plaisance, sur le Rhône, auprès de Lyon.

A qui devait revenir la fortune de Mme Rivoire, évaluée à 1,900,000 fr.? Une délicate question de *survie* se posait ici : il s'agissait de savoir lequel des deux époux avait été noyé le dernier, et par conséquent lequel avait hérité de l'autre, et avait transmis à ses propres héritiers la succession, M. et Mme Rivoire s'étant donné réciproquement leur fortune.

Voici le procès arrêté net au milieu des plaidoiries :

Samedi, Me Silvestre, avocat, a fait connaître qu'une transaction était intervenue ; ceux des héritiers de la femme qui réclamaient la succession aux héritiers du mari ont transigé (moyennant une somme de 600,000 fr., dit-on).

Ainsi se trouve éteinte cette curieuse contestation, qui était assurément du plus haut intérêt au point de vue du droit.

— Drole de famille — Si la famille Blancheton avait un notaire ce qui est bien improbable, cet officier ministériel aurait quelques difficultés, le jour où il faudrait régler des intérêts de parenté : il ne pourrait pas se retrouver dans l'imbroglio né d'une double union, et serait obligé de dire au membre de la famille qui s'adresserait à lui: « Numérotes tes parents pour que je les reconnaisse! »

C'est ainsi qu'il est difficile de démêler si, dans l'espèce, il y a vol, comme le veut la loi.

Ecoutons, du reste, le témoin Gareau :

Figurez-vous, messieurs, dit-il, que ces gens-là, c'est la plus drôle de famille!...

Le père Blancheton était veuf et avait un fils de 22 ans ; c'était un vieux rigolo, qui avait fait une vie de polichinelle et qui noçait encore pas mal et qui ne fichait jamais un sou à son fils.

Alors, voilà qu'il se trouve une veuve qui avait de quoi, et sa fille : dont le père Blancheton dit à son fils : veux-tu nous marier ? il y a une veuve et sa demoiselle : ça se peut. Le fils Blancheton répond qu'il veut bien et demande à son père de le présenter promptement à la demoiselle. Pour lors, le père Blancheton lui dit : ah ! non, c'est pas toi qui épouse la demoiselle; c'est moi ; toi, t'épouses la mère.

Ça défrisait un peu le fils Blancheton ; mais comme la mère avait le sac, il dit : Je veux bien.

C'est bon, les deux mariages se font ; si bien que v'la le père Blancheton qui se trouve devenu le gendre de son fils, qui était, par conséquent, le beau-père de son propre père, vu que le père avait épousé censé la belle-fille de son fils, dont la fille devenait la belle-mère de sa mère. (Rire de l'auditoire).

M. le président. — Tous ces détails sont inutiles.

Le témoin. — C'est pour vous dire le galimatias ; sans compter que la vieille, qui avait un mari jeune, faisait tout ce qu'il voulait, et que pour lors, le fils Blancheton, à son tour ne fichait plus un sou à son père qui était son gendre, et que ça faisait du chabanais dans la famille.

M. le président. — Mais arrivez donc au vol !

Le témoin. — Voilà! c'était pour vous expliquer : pour lors, les deux ménages ont chacun un enfant, le père Blancheton une fille, et le fils un garçon qui se trouve être le beau-frère de son grand'père, de même que la petite fille était... (Rires dans l'auditoire).

M. le président. — Si vous n'arrivez pas au fait, je vais vous retirer la parole.

Le témoin. — J'y suis ; c'était pour que vous compreniez ; finalement qu'ils ont tous fini par se brouiller, comme les menuisiers avec les nœuds de sapin, et qu'un beau jour, le fils Blancheton a pincé à sa belle-mère, qui était sa belle-fille, puisqu'il avait épousé la mère, et qui était devenue veuve par la suite de la mort du père Blancheton, il lui a pincé les effets du défunt, vu qu'il est héritier de son père, et que la veuve dit que non, vu que le défunt était également le gendre de son fils, et que, par conséquent, il ne devait pas hériter ; c'est donc de là qu'elle l'a accusé comme l'ayant volée ; v'là l'affaire claire comme le jour et très simple.

Le tribunal a jugé que, dans ces circonstances, la prévention n'était pas établie, et il a acquitté Blancheton fils.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Représentation du Sénat dans le nouveau Cabinet.

Paris, 30 janv., soir.

Les sénateurs sont enchantés de voir la part qui leur est faite dans le nouveau cabinet (six portefeuilles sur dix), tandis qu'ils n'avaient qu'un représentant dans l'ancien cabinet.

La révision

Paris, 30 janvier, soir.

Dès que les ministres seront entrés en fonctions, M. Tolain va reprendre sa proposition de révision ; il demandera, et il trouvera pour cela de nombreux adhérents dans le Sénat, que le scrutin de liste soit compris dans les points qui doivent réclamer l'attention du Congrès.

Paris, 30 janvier, soir.

On assure qu'à son programme financier M. Léon Say aurait ajouté la condition que le projet de la révision limitée serait soumis de nouveau au Parlement; toutefois, la question du scrutin de liste serait mise de côté momentanément et ferait ultérieurement l'objet d'une proposition spéciale.

La dissolution de la Chambre

Paris, 30 janvier, 4 h. soir.

L'opinion générale au Sénat est que la dissolution de la Chambre n'est plus qu'une affaire de temps et qu'elle est absolument indispensable.

Le généal Campenon

Paris, 30 janvier, soir.

Le général Campenon, ex-ministre de la guerre, qui a montré un réel talent d'administrateur pendant son court séjour aux affaires, va être appelé au commandement en chef de corps d'armée.

Sa nomination sera comprise dans les modifications et mutations qui auront lieu le 11 février prochain, date où expirent les pouvoirs de six commandants en chef de corps d'armée.

M. Floquet

Paris, 30 janvier, soir.

A la séance du Conseil général de la Seine, M. Floquet, répondant à une allocution du Président, a dit : « Si j'ai l'honneur de rester parmi vous, soyez assurés que mes actes tendront toujours à réaliser les principes de démocratie qui ont été la règle constante de toute ma vie politique.»

Paris, 30 janvier, soir.

M. de Freycinet, bien qu'il n'ait pris aucun engagement définitif à ce sujet, conservera probablement M. Floquet à la préfecture de la Seine. Il en a été très-vivement sollicité par plusieurs personnes, parmi lesquelles nous pourrions citer deux des principaux membres de la fraction opportuniste du Conseil municipal de Paris.

Ambassades

Paris, 30 janvier, soir.

Dans la combinaison diplomatique imaginée par M. Gambetta, le poste d'ambassadeur à Londres était réservé à M. Tissot, notre représentant auprès de la Sublime-Porte.

On ne croit point, au quai d'Orsay, qu'il soit donné suite à ce projet, au moins pour le moment.

M. Tissot est un des seuls diplomates connaissant à fond les affaires d'Orient, et sa présence à Constantinople semble indispensable pour apaiser les susceptibilités qu'ont fait naître en Turquie l'expédition tunisienne et l'intervention de la France dans les affaires égyptiennes.

Dans cette occurrence, on a mis le nom de M. Andrieux en avant pour l'ambassade de Londres.

250,000 francs d'appointements par an! le poste est tentant; mais M. Andrieux, qui est député, ne saurait être chargé à Londres que d'une mission temporaire.

Or, l'Angleterre, qui a fort mal accueilli M. Challemel-Lacour, ne voudra sans doute pas d'un ambassadeur provisoire.

Paris, 30 janvier, soir

On annonce la nomination de M. de Marcère à un poste diplomatique.

M. Andrieux serait appelé à un poste du même genre.

Irritation de M. Gambetta

Paris, 30 janvier, soir.

M. Gambetta s'est absolument refusé à s'interposer auprès du général Campenon pour l'engager à rester au ministère de la guerre. Les personnes qui approchent M. Gambetta disent qu'il montre une irritation très vive contre M. de Freycinet. Il lui a été particulièrement sensible de voir M. Léon Say accepter aujourd'hui le portefeuille des finances, après avoir obstinément refusé de faire partie du « grand ministère. »

M. Gambetta dans trois mois

Dans la salle des conférences de la Chambre, les opportunistes annoncent que d'ici à trois mois, M. Gambetta sera revenu au pouvoir.

L'Union générale

Paris, 30 janvier, soir

La Société de l'Union générale, en présence des oppositions qui lui ont été adressées, et sur l'avis des jurisconsultes qui composent ses conseils, a cru devoir suspendre ce matin ses payements, jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, convoquée d'urgence pour vendredi prochain.

La crise financière

Lyon, 30 janvier.

MM. Thomas, syndic, Picot et Marieton, agents de change, partent ce soir pour Paris.

M. Andrieux les présentera demain à M. Léon Say.

Ils vont tenter une dernière démarche pour sauver le parquet.

On dit qu'ils demanderont la fixation de cours de compensation.

Une statue à Raspail

Marseille, 30 janvier.

Hier soir a eu lieu une réunion des membres des chambres syndicales, des cercles républicains et de tous les corps élus, dans le but de nommer une commission qui sera chargée d'étudier les moyens propres à hâter l'érection à Marseille d'une statue à Raspail.

Une commission composée de 21 membres a été nommée.

Affaires de Tunisie.

Tunis, 30 janvier.

Aujourd'hui à l'occasion du *Mouleb*, anniversaire de la naissance du prophète, le Bey, est venu passer la journée à Tunis. Son palais de *Dar-el-bey* était occupé par le bureau de la place. Les troupes, massées aux abords du palais attendaient son arrivée. La musique s'est fait entendre. Tous les soldats ont présenté les armes. Le général Lambert a reçu le bey et l'a accompagné jusque dans les appartements qui lui avaient été préparés. Après le déjeuner le bey a parcouru la ville précédé de tout son état-major, et s'est rendu à la grande mosquée où les prières publiques ont été dites. Ce soir aura lieu un grand dîner auquel assisteront croyons-nous, plusieurs généraux français. Le bey passera la nuit à Tunis et rentrera demain dans son palais de la Casbah. Le général Saint-Jean, venant de Sousse, part demain pour la France. Hier soir des rixes ont eu lieu entre des Maltais et des soldats français, la gendarmerie française s'est emparée des maltais et les a conduit au consulat d'Angleterre où on instruit l'affaire. Quelques cas de fièvre typhoïde s'étant déclarés à l'hôpital de Sousse, l'autorité militaire a décidé de le faire évacuer.

Le pèlerinage espagnol à Rome

Madrid, 30 janvier.

Répondant aux observations faites par le gouvernement de Madrid, sur le caractère carliste qu'on prétendait donner au pèlerinage espagnol, le pape Léon XIII, par l'entremise de son secrétaire d'Etat, a signifié à l'ambassadeur d'Espagne la formelle intention d'ordonner aux cardinaux de Saragosse et de Tolède de prendre sous leur direction et d'ôter tout caractère politique au pèlerinage.

L'agitation irlandaise

Londres, 30 janvier.

Quarante nouvelles arrestations ont été opérées en Irlande.

D'autre part, le *Daily News* dément formellement qu'une vaste conspiration ait été découverte dans les comtés de Clare et de Limerick.

Dublin, 30 janv., soir

On dément les bruits de la découverte d'une conspiration à Limerick : M. Forster n'a prolongé de deux jours son séjour à Dublin que pour expédier quelques affaires.

Les affaires d'Egypte

Le Caire, 30 janvier.

Une longue entrevue a eu lieu hier soir entre Chérif-pacha et une députation de sept membres de la Chambre des Notables.

L'entente s'est faite sur 48 des 52 articles du projet de nouveau règlement.

Relativement aux articles concernant le budget, la Chambre désire que Chérif-pacha négocie un arrangement avec la France et l'Angleterre.

Le nouveau cabinet et l'Egypte

Le Caire, 30 janvier.

La nouvelle de la formation d'un cabinet présidé par M. de Freycinet a produit une excellente impression en Egypte.

Les troubles en Autriche

Vienne, 30 janvier, 11 h. mat.

La Délégation autrichienne, partant de la conviction que le crédit de 8 millions demandé par le gouvernement est insuffisant, veut proposer elle-même un crédit plus considérable.

Le *Tageblatt* publie une dépêche de Mostar sur les forces dont disposent les insurgés : ces renseignements sont considérés comme dignes de foi: le nombre total des insurgés dépasserait quatre mille, dont 1,400 en Herzégovine, 1,800 en Bosnie et 1,600 en Crivoscie; les insurgés sont armés de fusils Martini et Snyders ; ceux de Bosnie auraient une batterie de montagne.

La crise de la Bourse à Vienne

Vienne, 30 janvier, soir.

La crise de la Bourse de Vienne est considérée comme conjurée; la liquidation de la fin du mois n'offre plus de dangers.

Les socialistes allemands.

Paris, 30 janvier.

Les journaux allemands annoncent que M. Charles-Guillaume Volrah, et son fils Charles-Maurice, qui remplit les fonctions de prote dans l'établissement de son père, ont été expulsés de Leipzig, en vertu de la loi contre les socialistes.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 31 Janvier 1882

Présidence de M. le comte Rampon, vice-présid.

BRUITS DE COULOIRS

Très-peu de monde dans les couloirs.

On s'entretient du successeur de M. Léon Say à la présidence du Sénat.

M. Le Royer reste candidat de l'Union républicaine qui va se réunir pour discuter cette candidature.

Le nom du général Chanzy est également mis en avant par les groupes modérés de la majorité.

On nomme encore M. J. Simon.

On croit toujours que la révision ne sera pas présentée au Sénat.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 31 janvier 1882.

Présidence de M. Brisson.

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs de la Chambre sont animés.

On est généralement satisfait des nominations ministérielles.

On annonce une interpellation sur les affaires de la Bourse.

La déclaration que va lire M. de Freycinet est beaucoup commentée.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures.

M. de Freycinet, président du nouveau cabinet, lit la déclaration du Gouvernement :

« Messieurs les députés,

» Appelé à former un cabinet dans des circonstances difficiles, nous nous présentons à vous, confiant dans votre bienveillance, et plein de déférence pour votre autorité.

» Dans l'accomplissement des devoirs variés que notre charge nous impose, une pensée essentielle nous domine, faire régner la paix dans le pays, dans les esprits, aussi bien que dans l'ordre matériel ; la paix au dedans et au dehors.

» Nous ne négligerons rien pour y parvenir.

» Partout où notre action s'exercera, elle se montrera digne, ferme et conciliante à la fois. A un pays comme la France, il faut la liberté et le progrès.

» Nous appliquerons, dans l'esprit le plus large et le plus libéral possible, la nouvelle loi sur la presse et sur le droit de réunion.

« Nous préparerons des lois pour organiser la liberté d'association tout en maintenant intacts les droits essentiels de l'Etat, ainsi que pour accroître, dans une juste mesure, les liberté communales et départementales.

» Dans cette marche incessante vers l'idéal de la liberté, nous marquons un pas d'avance sur les limites fixées

» D'importantes réformes réclament notre attention. Une des plus considérables, mais que les circonstances paraissent commander de différer, c'est la révision de la Constitution.

« Fidèles à la pensée d'apaisement qui nous guide, nous croyons qu'il vaut mieux ne pas poursuivre la solution de cette question en ce moment.

» Mais nous prenons l'engagement de la soumettre au Parlement en temps utile.

» Les modifications au régime électoral ne pourraient être appliquées du reste que dans trois ans.

» Vous n'avez pris aucun engagement sur l'ordre dans lequel vous entendez accomplir les réformes promises; et la révision n'en est pas le préliminaire obligé.

» Nous vous proposerons d'abord la réforme judiciaire.

» Cette réforme doit accroître la compétence des juges-de-paix.

» Nous vous proposerons la diminution du chiffre maximum des magistrats dans les divers genres de juridiction.

» Pour le service militaire, nous procéderons par vues d'ensemble.

» Le service ne peut être réduit à trois ans qu'après expérience faite des effets d'un bon recrutement.

» Pour l'instruction nationale, nous poursuivrons avec la même ardeur, l'œuvre commencée il y a trois ans.

» Nous espérons donner satisfaction à l'esprit libéral du pays, réveiller l'espérance, donner de l'activité à la nation.

» Les nations vivent d'affaires.

» Les questions financières ont pris une large place dans les préoccupations publiques.

» La situation n'a rien qui doive alarmer le Pays ; mais il ne saurait être question en ce moment ni de conversion, ni de rachat de chemins de fer, ni d'émission de rentes amortissables.

» Nous devons restreindre les appels de crédits publics, en réclamant, pour une large part, le concours des industries privées.

» Il faudra modifier les traités de commerce qui sont en voie de renouvellement.

» Telles sont nos vues, messieurs, sur les principaux problèmes qui paraissent devoir s'imposer à notre examen.

» Nous demandons votre confiance, convaincu que nous ne pourrons rien sans vous, et qu'avec l'accord entier et sincère de la Chambre et du Gouvernement, tout est possible pour le bien de la France et de la République. »

Bulletin du Commerce

Ventes d'Anvers

Anvers, 31 janvier, 5 h. 30 soir.

Vente : 5937 balles.
4490 Australie.

Les acheteurs sont très nombreux.

Bonne animation.

On a atteint la parité des plus hauts cours des enchères de clôture de Londres.

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 31 janvier.

Cours de clôture de New-York du 30 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
11,99	11,99	12,20	12,40	12,61	12,76	12,88	12,99

Ventes du jour : 150,000 balles. — Marché facile.

Recettes du jour : 21,000 bal. contre 32,000 en 1881.

Total de la semaine : 31,000 balles contre 55,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 31 janvier.

Cours de clôture de New-York du 30 Janvier.

Janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
11,20	11,35	11,45	11,55	11,65	11,75

Roubaix, le 31 janvier 1882.

Cotons

Le Havre, 30 janvier, soir.

Cotons (clôture), bonne demande aux cours précédents. Ventes de la journée 1600 balles.

Liverpool, 30 janvier.

Cotons (clôture du marché) — Ventes de la journée 10,000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9,000 pour la consommation.

Marché calme aux cours précédents.

Importations du jour 16,000 balles.

Produits divers

Anvers, 30 janvier.

Froments lourds, prix en baisse.

Seigles très calmes.

Pétrole tendance faible.

Disp. 18 1/2; courant 18 3/4; février 18 1/2; mars 18 1/2; avril 18 1/2.

Sucre tendance faible.

Disp. 58,50.

Janvier-mars 54,50.

Marché de Courtrai du 23 janvier

Prix par hectolitre: Froment blanc, 23 »» 24 »» Froment roux »» »» »» »»; Seigle 15 »» 16 »»; Avoine 9 75 10 25. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes 6 »» 7 »»; Pommes de terre rouges 7 »» 7 50; Beurre par 1/2 kil. 1 54 1 72; Œufs, les 25, 2 25 2 75.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos 68 »» 68 25; Huile de lin, les 100 kilos 55 »» 55 25; Graine de colza indigène et étrangère, 100 kilos 34 »» 35 »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos 29 »» 30 »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos 19 50 18 75; Tourteaux de lin, les 100 kilos 22 »» 28 »»; Tourteaux de chanvre 14 50 »» »».

AGENCE HAVAS

Le Conseil d'administration de la société anonyme l'*Agence Havas*, prévient messieurs les Actionnaires qu'un à-compte de 15 francs sur le dividende de l'exercice 1881, sera payé à partir du 10 février prochain, contre le coupon no 5, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, et dans ses succursales.

19762

C'était samedi dernier que s'est ouvert le magasin de broderie et lingerie du déballage de la *Ville de Nancy*, rue du Vieil-Abreuvoir, 17, à Roubaix.

Propriétaire-Gérant : Alfred REBOUX
Roubaix. — Imp. Alfred REBOUX